

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
04 91 31 39 16

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

**OBJET : Soutien aux associations Enfance - 3ème répartition en fonctionnement et 2ème répartition en investissement
Exercice 2020.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau joint au présent rapport, les demandes de subventions de fonctionnement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2020, dans le cadre du dispositif de soutien aux associations œuvrant en faveur de l'enfance.

Le montant des subventions à allouer s'élève à :

- 18 600 € en fonctionnement
- 7 895 € en investissement

Pour toute subvention supérieure à 23 000 € une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Par ailleurs, lors de la Commission permanente du 19 Octobre 2018, une subvention d'un montant de 30 000 € a été octroyée au Centre Social La Martine (rapport n° 48) pour la création de nouveaux locaux pour le Mac la Martine, soit un taux d'intervention départemental de 5,14 %, le coût du projet s'élevant à 584 000 €

Ces travaux tels que programmés initialement ont fait l'objet de modifications, à la demande de l'association et en lien avec la Direction de la Protection Maternelle et de la Santé Publique en charge du suivi de cet établissement. Aussi, il est proposé dans le présent rapport d'affecter les 30 000 € selon le nouveau plan de financement joint en annexe, soit un coût total du projet de 132 685 € portant le taux d'intervention à 22,61 %. Cette décision est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

